

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-107-DC

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à 18 heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le 10 novembre deux mille vingt-deux.

### Membres présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Anatole MICHAUD, Sophie METAYER, Guy BERTIN (de 099 à 123), Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON, Sophie TUBIANA (de 099 à 111), Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Béatrice BERTRAND, Pierre-Yves DOUET, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT (de 099 à 118), Didier ROUSSEAU, Armel FROGER (de 099 à 118), Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET (de 099 à 117), Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Jean-Pierre ANTOINE, Olivier DESCHARD, Sébastien CAILLEAU (de 099 à 116), Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL (de 099 à 117), Gilles BARDIN (de 099 à 118), Jean-François MIGLIERINA, Marie-Luce DURAND (de 099 à 114), Michel DELPHIN, François BREE, Patricia COCHET, Éric POEHR, Sylvain LEFEBVRE, Nicole PEHU, Emmanuel BRAULT, Claudie MARCHAND, Béatrice GUILLON, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Christophe CARDET, Arlette BOURDIER, Sylvie TAGOURDEAU, Bertrand CHANDOUINEAU, Bernard HENRY

### Absent (s) / Excusé(s) :

Marc BONNIN, Christian RUAULT, Gérard POLICE, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Sylvie BEILLARD, Nathalie MORON, Nathalie SECOUE, Colette GAGNEUX, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, Catherine EVILLARD, Isabelle DEVAUX, Noël NERON, Nathalie LIEBAULT, Géraldine LE COZ, Gaëlle FAURE, Patricia VILLARME

### Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Marc BONNIN à Claudie MARCHAND, Armel FROGER à Sylvie PRISSET (de 119 à 125), Gérard POLICE à Éric MOUSSERION, Sylvie BEILLARD à Éric TOURON, Nathalie MORON à Michel PATTEE, Catherine EVILLARD à Nicole MOISY, Isabelle DEVAUX à Sophie TUBIANA (de 099 à 111), Noël NERON à Béatrice GUILLON, Géraldine LE COZ à Thomas GUILMET, Patricia VILLARME à Bertrand CHANDOUINEAU

Secrétaire de séance : Guy BERTIN

	DC 099 à 111	DC 112 à 114	DC 115 à 116	DC 117	DC 118
Membres en exercice	81	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41	41
Présents	63	62	61	60	58
Absents - Excusés	18	19	20	21	23
Pouvoirs	9	8	8	8	8
Votants	72	70	69	68	66

	DC 119 à 123	DC 124 à 125
Membres en exercice	81	81
Quorum	41	41
Présents	55	54
Absents - Excusés	26	27
Pouvoirs	9	9
Votants	64	63

### CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT (CPA) PASSEE AVEC ALTER CITÉS- PARC D'ACTIVITES LA PETITE CHAMPAGNE A DOUE-EN ANJOU - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021 (CRAC)

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, devenue depuis le 1er janvier 2017, après fusion-extension, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a confié à ALTER Cités (ex-SODEMEL), dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement approuvée le 24 mai 2002, l'extension du Parc d'Activités La Petite Champagne à Doué-la-Fontaine.

Conformément à l'article 17 de cette Convention Publique d'Aménagement, ALTER Cités doit présenter chaque année un bilan financier prévisionnel remis à jour.

Sur cette base, le bilan prévisionnel financier actualisé au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :  
Le bilan prévisionnel financier révisé au 31 décembre 2021 portant sur les dépenses et les recettes de l'opération s'établit à 1 689 000 € HT contre 2 037 000 € HT au précédent bilan approuvé.

Il est précisé que le montant de la participation de la collectivité est de 0 €.

**Vu** les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

**Vu** la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 24 mai 2002 et de l'avenant n° 1 approuvé le 1er juillet 2015 ;

**Vu** le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par ALTER Cités ;

**Vu** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) présenté ALTER Cités (annexé) ;

**Vu** l'avis de la Commission Industrie en date du 9 novembre 2022 ;

**Vu** le rapport soumis aux Conseillers Communautaires,

Le CRAC (Compte Rendu À la Collectivité) peut être consulté à la Direction du Développement Économique et de l'Attractivité aux heures d'ouverture des bureaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel révisé en date du 31 décembre 2021 concernant l'opération Parc d'Activités La Petite Champagne à Doué-en-Anjou, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 689 000 € HT contre 2 037 000 € HT au précédent bilan approuvé.
- **D'APPROUVER** le tableau de cessions de l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2021.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Résultat des votes :

Pour : 72

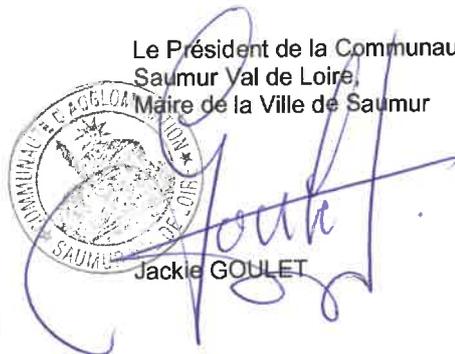
Contre :

Abstention :

Date d'affichage :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire,  
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET